



LES RÉGIONS AU RENDEZ-VOUS

Propositions de la Fédération québécoise des municipalités
dans le cadre des consultations budgétaires du ministre des
Finances du Québec, M. Éric Girard, pour le budget 2021-2022

FÉVRIER 2021

FQM
porte-parole
DES RÉGIONS



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

TABLE DES MATIÈRES

LES RÉGIONS AU RENDEZ-VOUS	3
Équilibre budgétaire: donner du temps aux régions	4
Des investissements massifs pour qu'enfin Internet haut débit et la couverture cellulaire soient accessibles partout sur le territoire	5
Investissements dans les infrastructures municipales pour la relance	7
Une vision pour la protection et la mise en valeur du patrimoine	9
Les défis de la sauvegarde de nos églises : un soutien de l'État est essentiel	13
RénoRégion: corriger deux ans d'injustice.	16
Bonification des mesures visant la mise en valeur du territoire agricole et une agriculture de proximité.	18
Conserver et valoriser le rôle des cégeps dans nos régions	19
Les entreprises au rendez-vous.	21
Aide aux commerces de détail et de proximité.	21
Transformation en subvention d'une partie de l'aide versée dans le cadre de la pandémie	22
Arrimage Emploi Québec-MRC : une véritable vision pour l'arrimage de la main-d'œuvre avec le marché du travail	23
Ajout d'effectifs pour le traitement des demandes au ministère des Transports	24



LES RÉGIONS AU RENDEZ-VOUS

Dès les premiers jours de la crise que nous vivons, l'importance des régions s'est révélée. Que ce soit par l'étendue du territoire, la possibilité de travailler à la maison et avoir accès à de vastes espaces ou, simplement, la tranquillité du milieu de vie, plusieurs familles ont songé à faire le choix des régions et plusieurs d'entre elles ont déjà fait le saut vers un nouveau style de vie. Le nécessaire approvisionnement en produits alimentaires de qualité a aussi mis en évidence leur importance.

Les récentes données sur la démographie publiées par l'Institut de la statistique du Québec démontrent un solde migratoire à la hausse depuis quelques années dans presque toutes les régions du Québec. La tendance s'est accentuée cette année et plusieurs familles font le choix des régions. Le professeur émérite du Département de géographie de l'UQAM, M. Bernard Vachon, a d'ailleurs publié un texte important sur cette question dans Le Devoir du 2 février dernier.

Chacune des régions offre un style de vie unique et fait partie de la grande trame du Québec. Pour donner l'occasion à des familles, des travailleurs en ligne, des travailleurs autonomes et de nouveaux arrivants de s'établir partout dans nos communautés, nous devons réunir les conditions propices à une vie épanouie partout au Québec. Les familles et les habitants de nos communautés méritent d'avoir accès à des services et à une qualité de vie comparables à ceux des grands centres.

Des progrès importants ont été accomplis au cours des dernières années, mais il reste encore du travail à effectuer.

Parmi les gains récents pour les régions on compte :

- Le Partenariat 2020-2024: Pour des municipalités et des régions encore plus fortes
- Des investissements importants en voirie locale
- Québec Branché et la Table de coordination pour le déploiement d'Internet haut débit du ministère de l'Économie et de l'Innovation
- La réforme du développement économique local et la création du réseau Accès entreprise Québec.
- Le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier
- Les mesures pour l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants dans les MRC
- La mesure pour le déploiement de bornes de recharge rapides sur le territoire au Point sur la situation économique et financière du Québec de novembre 2020
- La Stratégie de croissance des serres au Québec 2020-2025

Il faut donc, maintenant, réunir les conditions manquantes à une relance réussie et assurer une concertation dans l'action entre le gouvernement du Québec et les municipalités. Au premier plan des conditions nécessaires pour assurer une qualité de vie en région: Internet haut débit et la couverture cellulaire partout, des infrastructures municipales de qualité, la protection et la mise en valeur de notre patrimoine bâti, l'aide financière aux propriétaires moins fortunés pour des travaux cruciaux à leur domicile, un accès facile et abordable aux produits bioalimentaires locaux, la valorisation du rôle des cégeps et la protection du tissu industriel et commercial local dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE : DONNER DU TEMPS AUX RÉGIONS

La responsabilité budgétaire est une priorité du Québec depuis plusieurs années. Il est important de laisser aux générations futures des finances publiques saines. Or, la situation que nous vivons depuis un an est exceptionnelle, elle est inusitée. Elle demande donc une approche tout aussi exceptionnelle afin de redonner à l'économie québécoise, aux régions et aux contribuables la marge de manœuvre financière nécessaire pour le futur.

Les régions du Québec ont payé cher le prix de l'austérité de 2014. Les municipalités et les régions ont été particulièrement affectées par les coupures, notamment au chapitre des ressources consenties pour le développement local et régional. Malgré cela, celles-ci ont pu, avec patience et en faisant preuve d'inventivité, restructurer leur développement. Leur détermination a payé et une partie des sommes perdues en 2014 a été récupérée à l'occasion du Partenariat 2020-2024. Cet accord a redonné aux régions les outils nécessaires à leur développement.

Dans le contexte que nous vivons, il est essentiel que les acquis récents ou plus lointains soient maintenus afin que les régions puissent activement participer à la relance. Nous savons que le gouvernement est réceptif à ce message et aux besoins des régions. Nous sommes confiants et faisons donc appel à son bon jugement pour maintenir les outils en place et permettre, avec les propositions incluses dans ce document, une relance réussie.

Aussi, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ajoute sa voix à celle de la majorité des économistes et des intervenants pour dire que le retour à l'équilibre budgétaire ne doit pas être la priorité pour le moment.



DES INVESTISSEMENTS MASSIFS POUR QU'ENFIN INTERNET HAUT DÉBIT ET LA COUVERTURE CELLULAIRE SOIENT ACCESSIBLES PARTOUT SUR LE TERRITOIRE

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'impérative nécessité de déployer Internet haut débit partout sur le territoire. Que ce soit pour le télétravail, le téléapprentissage, l'accès aux services gouvernementaux, la communication avec les proches et, surtout, la sécurité de tous, le Québec à deux vitesses doit se terminer maintenant. Internet haut débit et la couverture cellulaire sont maintenant des services essentiels et se classent dorénavant au rang des biens communs. Aussi, le gouvernement a la responsabilité de brancher les 340 000 foyers restants et d'en arriver à une couverture Internet haut débit partout, le plus vite possible.

Le gouvernement a justement promis de brancher tous les foyers d'ici 2022. Le premier ministre a répété cette promesse récemment. Les paliers de gouvernement québécois et canadien ont indiqué leur volonté d'accélérer le déploiement d'Internet haut débit, mais l'absence de coordination efficace entre les deux paliers et des objectifs trop lointains risquent d'empêcher le premier ministre de respecter son engagement. En effet, les 400 M\$ sur sept ans pour brancher les régions du Québec à l'Internet haute vitesse annoncés en 2019 par le gouvernement du Québec et les 5 à 6 G\$ en investissements pour l'Internet à large bande au fédéral dans les régions rurales sur dix ans ne seront pas suffisants. Or, les régions sont à bout de patience et la situation actuelle commande une action plus déterminante encore que ce qui a été annoncé jusqu'à maintenant. Il reste moins de deux ans avant les prochaines élections et il faut une accélération massive des investissements pour assurer le déploiement d'Internet haut débit partout sur le territoire.

En outre, la stratégie gouvernementale de déploiement devra couvrir, en plus de l'ensemble des ménages, les habitations secondaires situées à proximité des zones habitées et les entreprises qui utilisent désormais des technologies de pointe, telles les exploitations agricoles et les érablières commerciales, et qui ne sont toujours pas connectées.

Le gouvernement du Québec doit mettre en place les infrastructures nécessaires pour offrir des chances égales de développement et d'épanouissement aux Québécoises et aux Québécois de toutes les régions du Québec. Parce qu'Internet haut débit est essentiel à l'avenir et à la relance économique, le gouvernement doit donc prendre des moyens exceptionnels s'il veut réaliser son engagement.

Lever les entraves et aller de l'avant

Le gouvernement du Québec doit donc prendre le leadership, autant en termes de moyens financiers que d'actions concrètes pour faciliter un déploiement efficace. Il faut s'assurer que les obstacles toujours présents soient levés. La FQM demande au gouvernement de prendre des moyens exceptionnels pour atteindre son objectif. Que ce soit par un investissement massif ou par tout autre moyen, il est impératif que ce problème fondamental des régions soit enfin réglé dans ce mandat. De plus, la FQM demande que les MRC et les municipalités qui ont déjà investi pour desservir leurs citoyens malgré les problèmes causés par les entreprises de télécommunications et l'absence de programmes gouvernementaux efficaces, soient aussi soutenues par toute nouvelle initiative. Il serait en effet inacceptable que ces communautés n'aient pas accès au même soutien.

Par ailleurs, la FQM suggère que la mise à niveau des infrastructures de soutènement fasse l'objet d'une analyse complète, spécifiquement pour les secteurs qui restent à brancher ou ceux où lesdites infrastructures posent un risque pour l'intégrité du système. En faisant cela, le gouvernement permettra la finalisation efficace du déploiement d'Internet haut débit au Québec. Cela permettrait aussi de sortir des dynamiques d'intérêts privés qui nuisent considérablement au déploiement.

Une couverture cellulaire partout

La démonstration très claire a été faite de la nécessité de déployer Internet haut débit, il en va de même pour la couverture cellulaire. Les moindres opérations quotidiennes sont maintenant faites à partir du cellulaire (orientation routière, livraisons, appels d'urgence, etc.). Il reste encore cependant plusieurs secteurs où la couverture cellulaire est défaillante ou inexistante au Québec. En 2021, il n'est pas rare de rouler sur les routes nationales et de «perdre le signal». C'est encore malheureusement le cas un peu partout dans nos régions québécoises.

Souvent, les cartes de couverture cellulaire mises en ligne par les compagnies de télécommunications annoncent un service rapide alors qu'en réalité le signal est faible ou intermittent. Cela rend la justification pour des investissements supplémentaires encore plus difficiles, car l'information sur la couverture est inexacte.

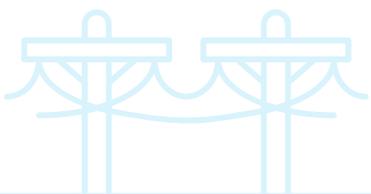
Il est question de la sécurité des citoyens et de l'attractivité des communautés. À un moment où plusieurs familles font le choix des régions, nous avons la responsabilité en tant que société de permettre à toutes les communautés de bénéficier de ce service essentiel. Les régions doivent pouvoir prendre le bateau du 5G en même temps que tout le monde.

En ce sens, la FQM demande au gouvernement de bonifier les programmes d'aide existants et de mettre un accent particulier sur la couverture cellulaire dans le cadre des programmes de déploiement actuels d'Internet haut débit. Cela permettra aussi, au même titre qu'Internet haut débit, d'assurer un futur rayonnant aux régions du Québec.

RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Québec investisse massivement pour respecter son engagement de déployer Internet haut débit partout sur le territoire et de brancher tous les foyers et entreprises d'ici la fin de 2022, de s'assurer de l'inclusion dans ces programmes de la couverture cellulaire, utilisant une technologie de pointe, pour les secteurs faiblement, ou non-couverts, et d'inclure toutes les communautés locales et régionales ayant déjà investi dans toute initiative.

Mettre à niveau, à travers une initiative financée par le gouvernement du Québec, les infrastructures de soutènement pour les secteurs qui restent à brancher à Internet haut débit ou ceux où lesdites infrastructures posent un risque pour l'intégrité du système.



INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LA RELANCE

Des investissements pour des infrastructures municipales de qualité permettront la relance économique partout en région et, surtout, l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

Les municipalités québécoises peuvent contribuer activement à la relance économique. Elles ont à leur charge 60% des infrastructures publiques, des infrastructures cruciales pour le bien-être des citoyens. Elles ne génèrent cependant que 8% des revenus des administrations publiques au Québec. Ces infrastructures doivent être mises à niveau pour un déploiement complet des services municipaux.

Les exigences actuelles en termes de traitement des eaux usées rendent nécessaire la construction d'installations. Les municipalités devraient pouvoir bénéficier d'investissements accélérés en ce sens dans le contexte de reprise.

Des infrastructures de sports et de loisirs contribuent aussi à augmenter l'attractivité des communautés dans le contexte actuel d'intérêt soutenu pour les régions du Québec. Or, plusieurs demandes, pourtant consensuelles et répondant à des besoins clairs, ont été refusées récemment dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS). Bien que le programme fasse l'objet d'un financement des gouvernements du Québec et du Canada, la FQM tient à rappeler que le budget octroyé pour ce programme est insuffisant, les projets déposés totalisant 1,5 G\$ pour une enveloppe de 294 M\$. Les besoins en matière d'infrastructures récréatives et sportives ne sont donc plus à démontrer, l'offre de services de base, comme les arénas par exemple, étant aussi à risque, plusieurs d'entre elles ayant dépassé leur durée de vie utile.

Des programmes flexibles au bénéfice des municipalités

La MRC du Haut Saint-François et le Centre de services scolaires des Hauts-Cantons ont récemment travaillé durant plusieurs mois, conjointement, à l'élaboration d'un projet de complexe sportif. Dans le cadre de leur projet, la MRC participait financièrement au projet, financé dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS).

Or, le Centre de services scolaires n'est pas admissible au PAFIRS et, selon les normes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, il ne peut assurer l'entretien d'une installation dont il n'est pas propriétaire. Cette situation compromet le projet et nuit considérablement à l'élaboration d'autres projets communs entre les municipalités et le milieu scolaire partout au Québec.

Au bénéfice des communautés qui ne peuvent souffrir de telles contraintes administratives, le gouvernement aurait tout intérêt à démontrer de la flexibilité en révisant les normes applicables au financement et à l'entretien des infrastructures récréatives et sportives pour favoriser ces partenariats qui, au demeurant, vont tout à fait dans le sens de la concertation et de l'utilisation judicieuse des fonds publics.

La FQM tient à rappeler qu'en 2019, seulement 22% des transferts en investissements du gouvernement, excluant le transport en commun, ont été consentis aux municipalités de moins de 25 000 habitants alors qu'elles constituaient 32,1% de la population du Québec. En 2018, ce sont 15,9% des transferts en investissements qui sont allés à ces municipalités pour 32,5% de la population cette année-là.

La FQM suggère donc au gouvernement d'accélérer l'investissement dans les infrastructures et surtout de porter une attention particulière à la contribution financière demandée aux municipalités pour la réalisation de tels travaux. Certaines municipalités font face à des charges importantes et ne peuvent actuellement remplir les conditions demandées en termes de participation financière. De plus, les modalités des programmes sont parfois rigides et empêchent certaines municipalités d'y avoir accès.

RECOMMANDATIONS

Accroître et accélérer les investissements en infrastructures municipales (eau potable, traitement des eaux usées, sports et loisirs, etc.), dont le financement au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS), afin de permettre aux municipalités de participer activement à la relance économique.

Explorer toutes les solutions pour diminuer temporairement la contribution financière des municipalités aux programmes d'infrastructures et rendre ces programmes plus flexibles (partenariat avec le milieu scolaire, reconnaissance des travaux en régie et des salaires des employés municipaux, choix prioritaires d'investissement des municipalités, reddition de comptes simplifiée).



UNE VISION POUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Le patrimoine, en plus de revêtir une importance déterminante dans la définition de notre identité, est aussi un facteur non négligeable d'attractivité de nos communautés. Le Québec profite d'une tradition architecturale unique. Avec 860 bâtiments et 250 sites cités, cette richesse est un atout pour la qualité des milieux et pour la vie des résidents. La protection et la mise en valeur de notre patrimoine sont ainsi une responsabilité importante, mais une responsabilité collective et partagée.

Les nouvelles dispositions incluses au *Projet de loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* en matière de patrimoine ajoutent des responsabilités aux municipalités. Elles les accueillent avec enthousiasme dans la mesure où les moyens financiers nécessaires sont mis à leur disposition pour les assumer. La popularité du Programme municipal en patrimoine immobilier lancé en décembre 2019 démontre l'intérêt du monde municipal pour la protection et la mise en valeur du patrimoine.

Inventaires des immeubles à valeur patrimoniale

Les MRC auront l'obligation de faire des inventaires des immeubles à valeur patrimoniale et de les tenir régulièrement à jour. L'importance d'avoir une meilleure connaissance de la présence du patrimoine bâti est incontestable. Doter les décideurs d'outils permettant de distinguer ce qui est d'intérêt par rapport à ce qui l'est moins est indispensable pour une meilleure protection et mise en valeur du patrimoine.

Il est attendu que le ministère outille et accompagne les MRC dans cette démarche d'identification afin d'avoir un portrait juste et complet sur l'ensemble du territoire québécois. La réalisation de l'inventaire devra également se faire en concertation avec les municipalités du territoire de la MRC. Selon les informations compilées, 30 MRC disposent déjà d'un inventaire, une mise à niveau sera requise dans leur cas.

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) devra accompagner cette obligation de moyens financiers appropriés permettant aux MRC d'exécuter cette démarche d'inventaire et d'outils

d'accompagnement développés et proposés aux MRC facilitant l'identification des immeubles présentant un intérêt et une valeur patrimoniale.

Le pouvoir de citation accordé à la MRC

Le projet de loi accorde à la MRC le même pouvoir de citation par règlement d'un bien patrimonial que la municipalité locale. Ce nouveau pouvoir est intéressant et ajoute une dimension régionale à la préservation et la valorisation du patrimoine.

La présence d'expertise deviendra un enjeu d'importance dans l'exercice de ces nouvelles responsabilités liées à la protection et à la mise en valeur du patrimoine à l'échelle de la MRC.

Ainsi, la FQM demande que soit prévu le développement d'un réseau d'expertise en matière de patrimoine et qu'une ressource soit présente dans chacune des MRC ou confiée par celle-ci à un organisme délégataire. Ces ressources expertes en matière de patrimoine pourront également transmettre leur connaissance auprès de la population et veilleront à impliquer le milieu dans les projets de préservation et de mise en valeur.

La problématique du financement est au cœur de la préservation des bâtiments patrimoniaux, particulièrement lorsque le bâtiment appartient à un propriétaire privé. Cette problématique devra être davantage réfléchi afin de trouver des solutions à la sauvegarde de bâtiments d'intérêt. La sensibilisation des citoyens devra aussi être prévue. Il n'est pas rare que des propriétaires ne souhaitent pas que leur résidence soit répertoriée en raison des craintes d'obligations et de contraintes liées à cette désignation. Des incitatifs financiers et fiscaux devront être envisagés.

La nouvelle réglementation régissant la démolition d'immeubles

Le projet de loi 69 modifie aussi la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) afin de moderniser les pouvoirs réglementaires des municipalités en matière de démolition. Les modifications visent une plus grande protection du patrimoine bâti. Ainsi, l'article 78 impose désormais aux municipalités qu'elles se dotent d'un règlement régissant et encadrant la démolition d'immeubles.

Le projet de loi précise un certain nombre d'exigences dont la création d'un comité mis en place par le conseil de la municipalité, qui aurait le mandat de traiter les demandes et consulter le conseil local du patrimoine avant de rendre sa décision.

Le projet de loi accorde à la MRC le pouvoir de désavouer une autorisation de démolition accordée par une municipalité. Ainsi, la MRC aura 90 jours à compter de la réception de l'avis d'autorisation de démolition pour désavouer la décision du comité ou du conseil. L'autorisation de démolition d'un immeuble patrimonial ne pourra donc être donnée avant que la MRC ait signifié son intention ou non de recourir à son pouvoir de désaveu.

La FQM reconnaît que l'exercice de ce pouvoir accordé à la MRC dans les cas précis des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles patrimoniaux devra s'appuyer sur des consensus forts de la part des membres du conseil. À cet effet, une contre-expertise devrait appuyer la démarche de la MRC. Celle-ci devrait être financée par le gouvernement.

S'inspirer de l'expérience acquise

La MRC de l'Île-d'Orléans a déjà acquis une expertise importante en termes de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti. La densité patrimoniale de l'Île est telle que cet enjeu s'est toujours imposé comme une priorité.

Le site patrimonial de l'Île-d'Orléans comprend en effet plusieurs sites archéologiques et compte quelque 800 bâtiments patrimoniaux, dont une vingtaine sont classés Immeubles patrimoniaux par le ministère de la Culture et des Communications (MCC). Les bâtiments patrimoniaux sont répartis en quatre inventaires distincts, soit bâti, agricole, type « Boomtown » et religieux. Ces derniers ont été réalisés en collaboration avec le MCC. L'inventaire du patrimoine bâti, qui compte plus de 600 bâtiments, est le plus volumineux. Ce dernier est révisé tous les dix ans depuis 1970.

Au fil des années, l'expertise développée a permis de dégager un modèle efficace et équilibré pour la restauration du patrimoine bâti. En plus de compter sur les services d'une ressource à temps plein qui assure une veille et une gestion constante des enjeux patrimoniaux, la MRC gère un programme de 420 000 \$ annuellement qui bénéficie d'un financement à hauteur de 60 % du gouvernement. Les modalités de participation des propriétaires d'immeubles dépendent de la nature des travaux à effectuer et des caractéristiques du bâtiment et sont limitées à 40 000 \$, par adresse civique, pendant la durée du programme.

Cet exemple peut servir pour la conception d'un modèle flexible qui puisse être appliqué à l'échelle du Québec en respectant les spécificités de chaque MRC.

Un Fonds local du patrimoine

Afin de pouvoir assumer pleinement leurs nouvelles compétences et permettre aux municipalités de soutenir les propriétaires de bâtiments cités, les MRC devront avoir les moyens financiers nécessaires. En ce sens, un Fonds local du patrimoine à l'intention des propriétés citées par les municipalités et les MRC de son territoire serait l'outil privilégié pour remplir ce rôle.

Ce Fonds aurait quatre volets :

VOLET 1

Réalisation des inventaires des immeubles à valeur patrimoniale. Les MRC sont à des niveaux différents en termes d'inventaires et les nouvelles responsabilités en forceront certains à faire un inventaire pour la première fois et d'autres à mettre à niveau les inventaires déjà réalisés. Aux cinq ans, approximativement, une mise à jour de ces inventaires sera nécessaire.

VOLET 2

Embauche d'une ressource spécialisée en protection et mise en valeur du patrimoine en fonction des besoins établis dans l'inventaire. Le système doit être flexible et permettre la mise en commun de ressources afin de tenir compte des besoins de la MRC en matière de protection du patrimoine.

VOLET 3

Frais encourus pour le processus de citation d'un bâtiment et recours ponctuel à des expertises externes spécialisées, notamment lors du désaveu d'une autorisation de démolition (contre-expertise).

VOLET 4

Programme d'aide à la réalisation de travaux de restauration sur les immeubles patrimoniaux répertoriés et cités. Le financement serait partagé entre le gouvernement, la MRC et le propriétaire afin de le soutenir dans la préservation de leur propriété jugée d'intérêt collectif. Un tel système suivrait une pratique déjà bien établie dans certaines MRC qui permet l'implication et la participation de chacun. Il peut assurer la protection et la mise en valeur des édifices cités en utilisant les fonds publics judicieusement et en permettant au propriétaire d'assumer des responsabilités qu'il aurait de la difficulté à assumer seul.



TABLEAU SYNTHÈSE Un Fonds local du patrimoine

VOLETS	DESCRIPTION	ESTIMATION
<p>VOLET 1 Inventaires des immeubles à valeur patrimoniale</p>	<p>Réalisation, mise à niveau ou mise à jour des inventaires en fonction du travail déjà effectué par la MRC.</p>	<p>Pour la première année, 50 000 \$ par MRC pour la réalisation d'un premier inventaire ou 20 000 \$ pour sa mise à niveau au cours la première année pour les MRC qui en ont déjà un. La demande au gouvernement pour le coût de cette opération pour les 87 MRC et les 12 municipalités exerçant des compétences de MRC est estimée à 3 M\$.</p>
<p>VOLET 2 Ressource spécialisée en protection et mise en valeur du patrimoine</p>	<p>Embauche d'une ressource en fonction des besoins établis au cours de l'inventaire.</p> <p>Programme de soutien pour cinq ans, à l'instar de l'aide annoncée dans le budget 2020-2021 aux MRC pour accompagner les entrepreneurs de leur territoire (Réseau Accès entreprise Québec).</p>	<p>Coût du programme de soutien aux MRC pour le gouvernement pour cinq ans : 49,5 M\$.</p> <p>87 MRC et 12 municipalités exerçant certaines compétences de MRC.</p>
<p>VOLET 3 Citation des bâtiments et expertise externe</p>	<p>Frais relatifs à la citation, contre-expertise en cas de désaveu et recours ponctuel à des expertises externes spécialisées. Le coût moyen est actuellement estimé à 50 000 \$ par année.</p> <p>Financement à parts égales entre le gouvernement et les municipalités locales et régionales.</p>	<p>Une enveloppe de 2,5 M\$ pourrait être mise à la disposition des communautés.</p>
<p>VOLET 4 Réalisation de travaux de restauration sur les immeubles cités</p>	<p>Programme pour l'aide à la restauration de bâtiments cités auquel le gouvernement participe à 60%.</p> <p>La contribution des propriétaires de bâtiments cités est déterminée localement.</p>	<p>En fonction des besoins estimés sur le territoire et selon les besoins mis en lumière par les inventaires, une enveloppe annuelle de 20 M\$ pourrait être mise à la disposition des MRC par année pour la restauration des immeubles cités.</p>

RECOMMANDATION

Que le gouvernement mette en place un Fonds local du patrimoine pour chaque territoire de MRC suivant les principes détaillés ci-haut afin de permettre aux municipalités et aux MRC d'assumer pleinement leurs nouvelles responsabilités en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine.

LES DÉFIS DE LA SAUVEGARDE DE NOS ÉGLISES : UN SOUTIEN DE L'ÉTAT EST ESSENTIEL

L'état de la situation du patrimoine religieux, et plus spécifiquement le sort des églises de nos villages, est un enjeu majeur, présent dans toutes les régions du Québec. Le phénomène de la fermeture des églises par les fabriques s'accélère depuis les dernières années.

Ce délestage se répercute sur les municipalités qui se retrouvent la plupart du temps avec ces imposants bâtiments, souvent laissés pour une somme symbolique d'un dollar. L'état dans lequel se retrouvent ces églises est critique, négligées par le manque de financement dû à la baisse importante de la pratique du culte et incidemment, de revenu pour la paroisse et la fabrique.

Selon les dernières informations colligées par M. Luc Noppen, professeur titulaire à l'UQAM dont l'expertise est reconnue à l'international, et son équipe de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine, sur les 2947 églises existantes en 2020, 702 avaient été converties à un autre usage dont 136 offrant encore des activités liées au culte. 2129 seraient encore en activité, mais dont l'avenir est incontestablement incertain à court et moyen terme considérant la courbe accélérée de délestage de ces bâtiments par les fabriques.

En effet, depuis les dix dernières années ce sont près de la moitié (47 %) de toutes les conversions qui ont eu lieu depuis 1950. En appui à cette analyse, selon une autre étude réalisée en 2018 une église sur trois a été fermée entre 1995 et 2003.

La pandémie ne fera qu'accélérer ce phénomène comme le démontre l'actualité récente où plusieurs églises ont été mises en vente ou sont en voie de l'être suite à l'arrêt de leurs activités.

Tous s'accordent sur l'importance des églises dans la dynamique et la vitalité d'un milieu, une importance même économique pour les municipalités puisqu'elles représentent aussi un attrait important. Ces églises sont nos châteaux, nos ancêtres ayant investi une part importante de leurs maigres ressources pour leur construction. Aussi, nous devons nous attaquer à cette problématique pour respecter leur mémoire et leur contribution. Chaque municipalité a son église située au cœur du village ce qui ajoute à l'importance qu'elles ont de par leur localisation.

La reconversion des églises est une avenue qui s'impose alors de plus en plus. Une église qui est convertie doit être un événement positif pour la communauté. Ceci demande une implication de la population dès le début de la démarche de réflexion sur l'avenir de l'église dont le sort est menacé. Plusieurs municipalités ont innové donnant une deuxième vie à leur église, celle-ci est devenue un centre communautaire multi-usage, une salle de spectacle, une bibliothèque, une école de cirque ou un gymnase, etc. tout en maintenant des activités liées au culte.

Les expériences ont démontré que ce n'est jamais une formule unique. Le projet prend naissance à la suite d'une analyse de l'utilisation de l'ensemble des infrastructures et bâtiments de la municipalité concernée et des municipalités voisines ainsi que des besoins non comblés. Il n'est pas raisonnable ni viable de transformer toutes les églises en centre communautaire par exemple, d'où la pertinence de procéder à une analyse sérieuse de toutes les possibilités et des besoins de la communauté, ce qui doit être fait dans une première phase d'analyse des opportunités.

Ainsi, ces projets nécessitent temps, expertise et beaucoup d'argent. La détermination du bon projet pour la reconversion en un autre usage ou un usage partagé, qui bénéficie de l'appui de la population et de partenariats financiers et communautaires, est une étape cruciale essentielle à son succès. Il faut compter en moyenne 5 ans pour voir se concrétiser le projet une fois l'étape de l'élaboration du plan de reconversion réalisé.

L'enjeu financier dans l'équation de la sauvegarde des églises et des bâtiments religieux est déterminant. Les investissements nécessaires à la rénovation et à la restauration sont démesurés pour les communautés. Un projet de restauration et de reconversion varie en moyenne entre 1 à 2 millions de dollars. Les coûts d'entretien sont également énormes, juste en matière de chauffage ceux-ci s'élèvent facilement entre 20 000 \$ et 40 000 \$ annuellement selon la taille du bâtiment.

Nous souhaitons rappeler ici que ces bâtiments d'exception ont été construits grâce à la généreuse contribution des paroissiens et paroissiennes qui se sont privés, pour ne pas dire saignés, pour que se réalise l'édification de ces monuments au cœur de chacun de nos villes et villages québécois. De quel levier financier dispose une municipalité de 500 habitants pour restaurer, reconvertir et entretenir son église? La restauration et l'entretien nécessitent des investissements faramineux qu'une petite municipalité ne peut seule assumer. L'État doit faire sa part, il s'agit d'une responsabilité collective.

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a annoncé dans le budget 2019-2020 un programme de 5 M\$ visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux dont le premier appel de projets, lancé par le Conseil du patrimoine religieux du Québec, a eu lieu au printemps 2020 et le deuxième appel de projets prenant fin le 22 janvier dernier. Déjà, nous savons que le total des sommes des demandes dépasse largement les sommes disponibles (de plus de 60%). Ce fait vient corroborer la pertinence d'un tel soutien. Nous savons également que plus de 75% des demandes l'ont été pour la phase de diagnostic et d'identification du projet de reconversion ou de requalification.

Nous croyons donc, à la lumière du succès et de l'évolution des demandes de ces appels de projets, qu'une enveloppe spécifique devrait être dédiée à la phase d'analyse et d'élaboration du projet que l'église soit classée, citée ou non considérant l'importance de ces bâtiments situés au cœur de nos villes et villages.

Considérant que ces transferts d'usage sont complexes et représentent des démarches importantes, il a été démontré qu'un accompagnement expert est nécessaire pour garantir le succès d'un tel projet. Puisque c'est souvent la municipalité qui se retrouve au cœur de cette démarche pour trouver une nouvelle vie à cet immense bâtiment situé au cœur du village, la FQM recommande qu'un budget soit accordé à la municipalité pour bien amorcer la réflexion et l'élaboration du projet de reconversion.

Par ailleurs, considérant le contexte entourant la reprise, nous croyons que les sommes prévues pour le financement de la phase d'analyse et d'élaboration du projet de requalification devraient être disponibles en tout temps et non uniquement dans le cadre d'un appel de projets à date fixe moins approprié à l'urgence qui entoure l'annonce d'une fermeture.

Selon nos données, un budget estimé à 50 000\$ est nécessaire pour amorcer le projet et avoir recours à des ressources spécialisées dont notamment des architectes ayant une expertise en matière de restauration et reconversion d'églises. Cette phase est primordiale pour la réussite du projet de reconversion basé sur un carnet de santé du bâtiment juste et précis et un plan d'affaire réaliste, bénéficiant de l'appui de la communauté.

Considérant les plus récentes statistiques et l'évolution des tendances de fermeture des églises, il faut possiblement s'attendre à près de 50 églises par année dont l'avenir sera questionné, qui seront mises en vente ou qui seront cédées. La majorité de ces églises se retrouve en région et c'est justement dans ces collectivités que la reprise par des promoteurs privés est plus difficile qu'en milieu urbain. Plus de 70% des églises reprises par les municipalités se situent en milieu rural.

Considérant que les églises sont un bien patrimonial collectif, la FQM demande au gouvernement d'envisager la mise en place d'un fonds dédié au patrimoine religieux repris par les municipalités pour les soutenir, dans une vision à long terme, dans leurs efforts de restauration et de reconversion de leur église peu importe son statut, que celle-ci soit classée, citée ou non.

Nous recommandons que la MRC puisse jouer un rôle d'accompagnement de la démarche et que, pour celles qui le voudront, des sommes lui soient accordées pour accompagner les municipalités aux prises avec la situation de fermeture ou de cession de leur église par la fabrique.

RECOMMANDATION

Ainsi, afin de faire face à la situation critique de l'avenir de ces bâtiments majestueux que sont nos églises, situées au cœur de nos municipalités, la FQM demande que soit prévue une mesure du soutien de 10 M\$ sur 5 ans à raison d'un 2 M\$ par année dédiée aux municipalités aux prises avec la problématique de la fermeture de leur église pour le financement de la phase d'analyse et d'élaboration du projet de reprise et de reconversion. La FQM recommande que ces sommes soient disponibles à l'année et non plus seulement lors d'un appel de projets.

Offre de partenariat au gouvernement

La FQM intervient déjà en accompagnement de projets de restauration et reconversion de bâtiments religieux dont des églises et est à même de constater la croissance de ces demandes même de la part de communautés religieuses qui souhaiteraient pouvoir bénéficier de son expertise.

Ainsi, prenant acte de ces demandes en forte croissance et que la majorité des futurs projets auront lieu dans les petites localités disposant de moins de moyens et de ressources, la FQM propose au gouvernement de convenir d'un partenariat permettant à toutes les municipalités aux prises avec la problématique de fermeture et de reprise de leur église de bénéficier d'un accompagnement spécialisé approprié nécessaire à l'initiation de la démarche par un diagnostic de l'état de santé du bâtiment et les soutenir dans leur démarche de réflexion de reprise et reconversion de leur église en d'autres usages.

RÉNORÉGION: CORRIGER DEUX ANS D'INJUSTICE

Le programme RénoRégion (PRR) fait l'objet d'insatisfaction et de frustration de la part des MRC bénéficiaires depuis maintenant quelques années. La réduction importante de l'enveloppe en 2019 et les critères d'allocation des montants du programme constituent les éléments les plus décriés. Même si les sommes disponibles avant 2019 n'arrivaient déjà pas à répondre aux besoins, RénoRégion est le seul programme à avoir vu son budget réduit de 20 M\$ à 12,4 M\$, et ce, malgré les accords avec le fédéral sur l'habitation. En fin de compte, cela s'est traduit par une diminution importante de l'aide aux propriétaires les plus démunis de nos territoires.

Par exemple, la MRC Rocher-Percé a vu son enveloppe (montant alloué) passer de 583 000\$ à 216 000\$ de 2018-19 à 2020-21, pour une diminution de 63%. Ce pourcentage grimpe à 68% si on compare le montant réellement attribué en fin d'année 2018-19 à celui de 2020-21.

Ce sont donc 15,2 M\$ qui ont échappé aux propriétaires dans le besoin des régions lors des deux dernières années. Ces montants ayant servi à financer le logement social en milieu principalement urbain, il est temps que ceux-ci reviennent au PRR pour combler les besoins. La pauvreté prend souvent des visages différents en région par rapport aux milieux urbains et il est inacceptable que les plus pauvres de nos territoires aient un accès moindre aux programmes d'habitation.

Les critères d'allocation des sommes forment aussi un mystère dont seule la Société d'habitation du Québec a le secret. Un des critères réfère aux sommes utilisées l'année précédente et ne fait pas référence aux besoins réels du territoire. De plus, les sommes qui n'ont pu être dépensées en raison de retards divers pour la réalisation de travaux sont retranchées l'année suivante. Ainsi, une MRC dont les besoins dépassent déjà largement l'enveloppe disponible verra sa liste d'attente pour de l'aide s'allonger davantage chaque année. Par exemple, la MRC Matapédia a vu son enveloppe diminuer de 58% entre la fin de l'exercice 2018-19 et le début de 2020-21 malgré des demandes qui ne font que s'accroître.

Par ailleurs, l'ajustement de l'enveloppe en cours d'année, bien que visant une correction en fonction des besoins exprimés, provoque de l'imprévisibilité. Les MRC ne peuvent planifier leur investissement total en début d'année. Cela provoque aussi des fluctuations annuelles inutiles qui ajoutent à l'impression d'arbitraire dans l'allocation des montants. En fait, plusieurs MRC n'arrivent pas à dépenser l'argent reçu trop tard. Même le premier paiement en mai est problématique dans certains cas pour la planification de travaux.

Finalement, le montant maximal de 115 000\$ pour la valeur des bâtiments éligibles pose également problème. Certaines MRC ont vu la valeur des maisons augmenter de façon fulgurante au cours des dernières années sur leur territoire. Cela rend maintenant inéligibles des propriétaires que l'on doit continuer d'aider. En réalité, ce ne sont pas tous les citoyens qui profitent des hausses de valeur de l'immobilier dans une région et l'aide doit demeurer. Il faut donc un ajustement en fonction de la réalité foncière de chaque MRC.



En somme, le programme RénoRégion souffre de sous-financement, d'une méthode d'allocation inefficace et exclut des propriétaires qui en ont besoin. Il est impératif de le modifier pour des raisons de sécurité publique, les bâtiments en attente de travaux cruciaux menacent la sécurité de leurs occupants, et de vitalité des régions, puisqu'il faut préserver le parc immobilier des communautés pour les résidents actuels et futurs.

Les bénéficiaires du programme sur tout le territoire ont besoin d'effectuer ces travaux cruciaux sur leur habitation, surtout dans le contexte de crise que nous vivons.

RECOMMANDATIONS

Ajouter au financement du programme RénoRégion dès 2020-2021 les 15,2 M\$ perdus au cours des deux dernières années en plus de toute somme nécessaire pour combler les besoins accumulés.

Rétablir l'enveloppe totale annuelle du programme à 20 M\$, c'est-à-dire le montant qui avait cours avant 2019.

Créer un comité FQM-Société d'habitation du Québec afin de revoir les critères de répartition des sommes du programme RénoRégion entre les MRC ainsi que ses critères d'admissibilité afin que celui-ci réponde davantage aux besoins des citoyens des MRC concernées et qu'il soit plus efficace et prévisible.

BONIFICATION DES MESURES VISANT LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE AGRICOLE ET UNE AGRICULTURE DE PROXIMITÉ

Le secteur bioalimentaire québécois a démontré son importance cruciale en début de crise. À un moment de grande incertitude, où nous ne savions pas si l'approvisionnement extérieur en produits alimentaires serait maintenu, notre agriculture était au rendez-vous. L'un des constats principaux émanant de la crise est la nécessité de maintenir une base de production solide au Québec et de valoriser nos agriculteurs et leur travail. Il est donc évident d'aller encore plus loin pour un accès facile et abordable aux produits locaux.

Proximité et autonomie

Il y a actuellement un mouvement pour plus d'autonomie alimentaire, pour l'achat local et la présence de marchés publics. 27 % des répondants québécois à un sondage du Conseil canadien du commerce de détail affirmaient au printemps 2020 avoir augmenté leur consommation de produits locaux depuis le début de la pandémie et 71% planifiaient conserver une telle habitude au cours des prochaines années.

Avec plus de 175 marchés publics au Québec, près de 300 fermes qui offrent des paniers selon le modèle de l'agriculture soutenue par la communauté et plus de 5 000 producteurs qui font de la vente à la ferme, le Québec entretient déjà un lien solide avec ses producteurs. Il faut pérenniser ces habitudes et tirer profit de la tendance actuelle. Le dynamisme des communautés passe aussi par un accès à ces produits et la présence d'un marché public qui devient un lieu de rencontre, de réseautage et une activité en soi.

Les élus-es municipaux constatent année après année les bienfaits des marchés publics. Plusieurs municipalités contribuent déjà à leurs opérations et il y a lieu de favoriser cette tendance en appuyant les communautés qui désirent s'investir dans ce mouvement. Cette mesure permettrait aussi d'accroître le volume d'affaires de nos producteurs locaux et à promouvoir l'achat local.

Mise en valeur de notre territoire agricole

L'engouement exprimé par les familles québécoises pour le territoire à l'été 2020 doit aussi être maintenu. À cet effet, la mise en valeur du territoire agricole est un outil de choix pour l'attractivité de ces territoires.

Le programme *Territoires: Priorités bioalimentaires* est un franc succès. Depuis sa mise en place en 2018, le taux d'utilisation des fonds du programme est toujours au maximum. Au total, 170 projets ont bénéficié du programme. Il permet en outre de réaliser des projets portés par le milieu puisqu'ils sont le fruit de la concertation des partenaires sur le territoire, incluant les élus-es municipaux. Les projets qui en découlent, que ce soit en transformation alimentaire, en mise en marché, en agrotourisme ou en mise en valeur du paysage, rendent le territoire plus dynamique et attractif.

La FQM suggère donc de bonifier le programme *Territoires: Priorités bioalimentaires* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) à l'occasion du budget 2021.

RECOMMANDATIONS

Mettre sur pied un programme s'adressant aux municipalités pour le financement des marchés publics.

Doubler le financement du programme *Territoires: Priorités bioalimentaires* du MAPAQ, qui est actuellement de 6 M\$.



CONSERVER ET VALORISER LE RÔLE DES CÉGEPS DANS NOS RÉGIONS

Nos cégeps jouent un rôle primordial dans le dynamisme des régions et des communautés. En plus de constamment générer une main-d'œuvre de qualité pour tous les secteurs d'activité, ils sont eux-mêmes des employeurs qui attirent des familles qui contribuent au dynamisme de nos milieux. À cela s'ajoute leur apport à la croissance économique et au transfert technologique. Les institutions scolaires sont des vecteurs d'innovation qui permettent de propulser nos économies vers l'avant.

Les cégeps doivent donc être mis en valeur par le gouvernement et leur mission doit être soutenue au maximum. La FQM croit que ces institutions fondamentales peuvent jouer un rôle encore plus important et être le pivot de l'intégration de la main-d'œuvre en région.

Programmes spécialisés et mobilité étudiante

Le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue a perdu en moyenne 107 étudiants par année entre 2014 et 2019 (4,1% de ses effectifs chaque année) et le Cégep de la Gaspésie et des Îles a vu ses inscriptions diminuer de 3,6% par an durant cette période. La baisse constante des inscriptions et les problèmes de financement des cégeps des régions les amènent à devoir faire preuve de créativité et à se réinventer.

Les exemples de cégeps ayant mis sur pied des programmes uniques sont multiples, modelés sur les spécificités du milieu. Ces programmes ont permis de donner une mission aux établissements d'enseignement. Nous croyons que le développement des créneaux d'excellence et des spécialités qui existent déjà est une voie très porteuse pour l'avenir de ces institutions. Il serait donc tout à fait approprié que se développent davantage de programmes spécialisés afin de le faire rayonner partout au Québec et d'assurer sa stabilité financière.

Étudier en région, c'est agrandir ses horizons. C'est l'occasion d'explorer, à cet âge formateur, d'autres régions que la nôtre. Pour ce faire, il serait donc tout à fait indiqué de bonifier le financement des programmes de mobilité étudiante interrégionale. Cela permettrait aux établissements de se démarquer davantage et d'attirer ces étudiants qui autrement se dirigeraient vers les grands centres.

Une porte d'entrée pour la main-d'œuvre

Sans l'apport d'étudiants étrangers pour maintenir le niveau des inscriptions, le constat serait pire que celui évoqué plus haut. Ces étudiants sont les mieux placés pour intégrer le marché du travail une fois leur formation terminée, car ils connaissent déjà le milieu.

Les programmes d'intégration des nouveaux arrivants des MRC et des municipalités locales sont un franc succès. Le gouvernement doit mettre en œuvre des mesures fortes pour attirer et conserver cette future main-d'œuvre précieuse en région, en concertation avec les MRC, les municipalités et les autres acteurs. La pandémie a ralenti les inscriptions d'étudiants étrangers, il faudra aussi être attentifs à cette réalité pour l'année 2021-2022.

En assurant un niveau d'inscription élevé et en consolidant leur rôle en intégration de la main-d'œuvre, les cégeps pourront se concentrer sur leur mission principale de formation. Ils n'auront pas à chercher continuellement des façons d'assurer leur survie. Le gouvernement doit donc mettre en place des incitatifs à la rétention de main-d'œuvre étrangère formée en région et assurer une concertation avec les MRC pour l'intégration et la rétention de cette main-d'œuvre.

Mises ensemble, des mesures poursuivant ces deux objectifs permettraient d'asseoir encore plus solidement l'éducation comme pilier fondamental du développement régional.

La réussite pour l'avenir des jeunes

Le monde changeant et l'économie du futur placeront une exigence de qualification et de diplomation inusitée pour les générations futures. Le taux de diplomation dans les cégeps au Québec, de seulement 40 % dans les délais prévus ou de 70 % en ajoutant deux ans aux délais prévus, n'est malheureusement pas suffisant.

Il y a un manque d'accompagnement des jeunes à un âge auquel plusieurs font l'expérience de l'autonomie et qui est donc crucial pour leur santé psychologique. La pandémie accentue la détresse de certains jeunes, 64 % d'entre eux ont vu leur santé psychologique se détériorer et 6 % ont des pensées suicidaires. Il faut donc assurer un accompagnement social et psychologique accru aux jeunes de niveau postsecondaire maintenant et dans le futur de façon à les aider à compléter leur parcours scolaire et à intégrer la vie adulte et le marché du travail avec confiance.

RECOMMANDATIONS

Doubler l'aide financière aux programmes de mobilité étudiante interrégionale des cégeps qui est actuellement de 1,5 M\$.

Développer des stratégies, en concertation avec les MRC, et mettre en place des mesures pour l'intégration et la rétention de la main-d'œuvre étrangère formée dans les cégeps.

Mettre les cégeps à contribution pour la formation continue et la requalification de la main-d'œuvre dans le contexte de relance et de pénurie.

Bonifier les ressources en accompagnement social et psychologique des jeunes du niveau postsecondaire de façon à les aider à compléter leur parcours scolaire et à intégrer la vie adulte et le marché du travail avec confiance.



LES ENTREPRISES AU RENDEZ-VOUS

Les entreprises québécoises ont été fortement touchées par la crise économique découlant de la pandémie de COVID-19 et elles font face à des défis importants. Nous devons nous assurer de leur survie au sortir de la crise.

La main-d'œuvre était déjà un problème avant la crise économique et le demeure malgré un taux de chômage plus élevé. Il y a en effet un problème d'inadéquation entre l'offre et la demande de travail, principalement dans les milieux moins peuplés.

De plus, les commerces de proximité en région ont été fortement affectés par les mesures sanitaires et la crise économique. Le commerce en ligne a pris un élan et tous n'ont pas pu profiter de cette vague. Plusieurs grosses compagnies, souvent étrangères, en ont par contre profité.

Le gouvernement a mis en place des mesures pour assurer la survie des entreprises dans le cadre de la crise et, plus largement, pour une économie prospère dans le futur.

Parmi les mesures ayant bénéficié aux entreprises, on note :

- L'aide d'urgence aux PME et Aide aux entreprises en régions en alerte maximale accordées dans le cadre de la crise;
- Des mesures pour le virage numérique, la requalification de la main-d'œuvre et l'achat local au Point sur la situation économique et financière du Québec de novembre 2020;
- Des mesures d'intégration et de suivi de la main-d'œuvre immigrante.

Afin d'en arriver à une relance réussie, il est impératif de protéger le tissu industriel et commercial local afin de permettre aux entreprises partout en région de se positionner pour le futur. Un arrimage entre Emploi Québec et les MRC est aussi essentiel. Il faut que tous les acteurs se parlent pour assurer une meilleure adéquation du marché de la main-d'œuvre. Il faut aussi assurer une intégration et un suivi efficaces de la main-d'œuvre nouvellement arrivée.

AIDE AUX COMMERCES DE DÉTAIL ET DE PROXIMITÉ

Les commerces de proximité et de détail ont bénéficié de mesures d'aide dans le cadre de la crise de la COVID-19. Ils ont cependant aussi souvent été négligés, soumis aux aléas involontaires des mesures sanitaires et ont parfois dû attendre avant de bénéficier de l'aide nécessaire.

Un état des lieux

En date de décembre 2020, près de 10 000 restaurants avaient fermé définitivement leurs portes au Canada. C'est dire l'impact de cette pandémie sur les petits commerces. Les restrictions en place depuis décembre 2020 auront sans doute encore un impact sur la viabilité des commerces.

La FQM a récemment demandé à la présidente du Conseil du trésor, M^{me} Sonia LeBel, de mettre en place au Centre d'acquisitions gouvernementales une politique d'achat et d'approvisionnement local pour les organisations et les établissements publics, tels les CISSS, les centres de services scolaires et les Maisons des aînés, visant le dynamisme des milieux, de leurs commerces et de l'agriculture locale.

Dans le but de sauver le tissu commercial de nos communautés et de leur permettre d'envisager le futur avec enthousiasme, la FQM demande aussi au gouvernement de faire un état des lieux de la situation des commerces de proximité en collaboration avec les services de développement des MRC ou leur organisme délégataire et de s'assurer que les moyens sont mis à la disposition des commerçants pour consolider leur modèle d'affaires et leur permettre de jouer leur rôle très important dans la communauté. Il peut être question de mesures d'aide au renouvellement de leur offre et à la revitalisation commerciale, de développement de la livraison locale ou d'un pardon concernant les prêts d'urgence pour les commerces situés dans les milieux dévitalisés ou qui sont essentiels pour leur communauté.

Des villages et des cœurs de ville en santé, c'est un dynamisme communautaire et une attractivité touristique durable. Il est donc essentiel, avec des mesures rigoureuses, de travailler à cette pérennisation du tissu commercial local.

Une aide pour les transactions en ligne

En septembre 2020, selon la publication *Se frayer un chemin vers 2021* de la Banque Royale, les achats en ligne au Canada qui avaient bondi au printemps 2020 étaient toujours 74,3% plus élevés qu'à pareille date l'année précédente, ce qui indique une tendance pour le futur.

De plus, les habitudes changent, les dépenses en construction et jardinage ont augmenté de 16,7% entre février et septembre 2020 par rapport à l'année précédente. À l'inverse, les dépenses en vêtements et accessoires ont chuté de 12,1%. Bien sûr, ces dépenses reviendront sans doute à des niveaux plus près de leurs valeurs précédentes dans les prochaines années, mais les commerçants font tout de même face à des turbulences qui mettent durement à l'épreuve leur modèle d'affaires habituel. Des initiatives conçues sur une base nationale ont déjà été lancées, mais, au final, ont rejoint peu d'entreprises par rapport aux besoins réels dans nos communautés.

Parmi les pistes de solution, la FQM suggère des mesures gérées par les services de développement des MRC ou par leur organisme délégataire favorisant le développement du commerce en ligne, dont la création de sites web, l'élaboration de plans numériques, et de la mise en marché numérique pour les petits fabricants et les commerces qui souhaitent agrandir leur marché ou exporter. Cette initiative pourrait se faire en collaboration avec le Panier bleu.

RECOMMANDATIONS

Faire un état des lieux de la situation des commerces de proximité et de détail et mettre en place des mesures d'aide accrues, telles :

- l'aide au renouvellement de leur offre ou à la revitalisation commerciale, en élargissant les critères du programme Rénovation Québec de la Société d'habitation du Québec par exemple ;
- l'aide au développement de la livraison locale ;
- pardon pour l'aide d'urgence pour les commerces situés dans les milieux dévitalisés ou qui sont essentiels pour leur communauté.

Mettre en place en collaboration avec le Panier bleu un programme pour les services de développement des MRC ou de leur organisme délégataire visant le développement du commerce en ligne et de la mise en marché numérique pour les entreprises de leur territoire.

TRANSFORMATION EN SUBVENTION D'UNE PARTIE DE L'AIDE VERSÉE DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE

Les entreprises de partout au Québec ont bénéficié de mesures d'aide d'urgence des gouvernements à une période cruciale pour leur survie et, surtout, dans une période de grande incertitude. Parmi les mesures mises de l'avant, l'Aide d'urgence aux PME et l'Aide aux entreprises en régions en alerte maximale du gouvernement du Québec accordées dans le cadre des Fonds locaux de solidarité. Ces mesures ont aidé plusieurs PME et la bonification de l'Aide d'urgence aux PME en cours d'année est un signe de leur utilité.

Cependant, compte tenu de l'allongement de la crise, ces entreprises commencent à avoir des problèmes d'endettement. Le recours à davantage de crédit ne fait que compromettre leur viabilité. Ainsi, la FQM invite le gouvernement du Québec à considérer une mesure semblable à celle existant au gouvernement du Canada et qui permet de transformer en subvention une partie des prêts accordés, dans la mesure où l'entreprise démontre une capacité à rembourser le reste du prêt dans les temps prescrits.

Cette mesure permettrait d'alléger le fardeau financier des PME et leur permettrait surtout d'envisager le futur avec confiance et d'être en bonne position pour la relance.

RECOMMANDATION

Transformer en subvention une partie des prêts accordés dans le cadre de l'Aide d'urgence aux PME et de l'Aide aux entreprises en régions en alerte maximale, dans la mesure où l'entreprise démontre une capacité à rembourser le reste du prêt dans les temps prescrits.

ARRIMAGE EMPLOI QUÉBEC-MRC : UNE VÉRITABLE VISION POUR L'ARRIMAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE AVEC LE MARCHÉ DU TRAVAIL

La situation de l'emploi est inquiétante au Québec, autant sur le court terme en raison de la crise économique, que sur le moyen terme, puisque le renouvellement de la main-d'œuvre est difficile en région. Il y avait 190 000 chômeurs de plus en octobre 2020 liés à la COVID-19 et, en même temps, des pénuries existaient en enseignement, en santé et dans l'agroalimentaire. Il est souvent question en effet d'inadéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre plutôt que de réelle pénurie dans des milieux moins densément peuplés.

La crise a accentué ce phénomène d'inadéquation en mettant plusieurs Québécois et Québécoises au chômage sans qu'ils puissent se rediriger vers les secteurs dont l'activité continue ou qui sont à fort besoin. Le chômage de longue durée (27 semaines consécutives ou plus) a bondi de près de 250 % depuis le début de la pandémie.

Les MRC ont un rôle à jouer pour assurer une meilleure adéquation entre les besoins du marché du travail et l'offre de travail. L'annonce récente du nouveau réseau Accès entreprise Québec et les ressources accrues en développement économique des MRC leur donnent une vision exclusive du terrain, ce qui leur permet de poser des diagnostics et d'émettre des avis cruciaux pour la relance.

En ce sens, Emploi-Québec doit établir des ponts avec les MRC. De plus, il serait pertinent que des représentants municipaux siègent aux conseils régionaux des partenaires du marché du travail. La même participation est envisageable à l'échelle nationale pour la FQM. Il n'est pas question ici de densifier les structures ou d'en créer de nouvelles, mais bien d'assurer une concertation et un échange de l'information constants entre les partenaires en ce moment crucial.

RECOMMANDATIONS

Que les programmes aidant la formation et la requalification tel le Programme d'aide à la relance par l'augmentation de la formation (PARAF) tiennent compte des besoins du milieu, tels qu'identifiés par les MRC.

Que soient établis des canaux entre Emploi-Québec et les services de développement économique des MRC pour agir rapidement et de façon concertée sur les problèmes de main-d'œuvre en région.

Que soient intégrés aux Conseils régionaux des partenaires du marché du travail des représentants municipaux.

AJOUT D'EFFECTIFS POUR LE TRAITEMENT DES DEMANDES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Depuis 2018, le ministère des Transports (MTQ) investit massivement pour favoriser la mobilité des personnes dans les régions notamment dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et le Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC). Toutefois, les longs délais de traitement des nombreuses demandes déposées par les MRC et municipalités ont rapidement mis en lumière le manque d'effectif à la Direction des programmes d'aide financière du MTQ.

Les problèmes causés par cette situation sont réels. Par exemple, des MRC attendent pendant longtemps le dernier versement de l'année précédente du PADTC ce qui amène les organismes de transport à devoir jongler avec l'idée de réduire les services ou procéder à des mises à pied temporaires. Au niveau local, les délais excessifs entre le dépôt d'une demande pour un projet de voirie locale et la confirmation de l'aide financière empêchent les municipalités de bien planifier la réalisation de leurs travaux, une situation qui résulte en une hausse de coûts.

RECOMMANDATION

Augmentation des effectifs à la Direction des programmes d'aides financières du MTQ afin que les MRC et les municipalités locales cessent de faire les frais des délais de traitement des dossiers.



FQM
porte-parole
DES RÉGIONS



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

1134, Grande Allée Ouest
Bureau RC 01
Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone 418 651-3343
Sans frais 1 866 951-3343
Télécopieur 418 651-1127

   fqm.ca